

Le député de Saskatoon-Biggar et le député de MacKenzie ont exposé les points qui, à leur avis, devraient être pris en considération lors d'une étude. A mon avis, certains des points qu'ils ont soulevés méritent d'être pris en considération et étudiés. A cette étape du débat, je n'ai pas l'intention de traiter de ces points ni d'en aborder d'autres. Je crois que mes collègues l'ont déjà fait. Je veux simplement souligner qu'il n'est pas nécessaire que l'organisme du gouvernement revoie la question et l'étudie davantage.

Deuxièmement, je veux traiter de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. On a mentionné certaines lacunes du programme. On a laissé entendre qu'il serait temps de la supprimer. Je suis probablement d'accord là-dessus. Nous devrions abolir le programme d'assistance à l'agriculture des Prairies si nous sommes sûrs qu'il ne joue plus un rôle essentiel pour l'industrie agricole. Que ce soit bien clair, je ne suggère pas de supprimer ce programme sans le remplacer par d'autres, par exemple le programme d'assurance-récolte et le programme de stabilisation du revenu, qui assureraient la stabilité que nous souhaitons pour l'industrie agricole.

Je me rappelle l'époque où fut instauré le programme d'assistance à l'agriculture des Prairies. J'étais alors très jeune. J'avais entendu beaucoup de discussions à son sujet. Le programme n'était alors qu'à moitié élaboré. Il était très peu satisfaisant. Il était inacceptable pour beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest. Néanmoins, le gouvernement libéral du temps l'a mis en œuvre. Il a été mené à terme par le ministre de l'Agriculture d'alors, feu le très honorable J. G. Gardiner. Je me souviens des déclarations qu'on a faites à l'époque sur les règles qui devaient présider à sa création. Entre autres choses, nous devions être sûrs que les agriculteurs étaient compétents. On ne devait pas encourager l'incompétence chez les agriculteurs. Ce son de cloche n'est pas étranger aux discussions qui se poursuivent actuellement sur certaines nouvelles propositions du gouvernement.

La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies comportait, à l'époque, des règlements rigides qui se sont bien vite révélés insatisfaisants. On a réussi peu à peu à améliorer les règlements et le fonctionnement du programme de façon à le rendre plus souple. C'était là un point capital. On a fait ressortir la nécessité d'appliquer le programme de manière à favoriser l'efficacité dans les exploitations agricoles privées. Bien des gens en sont arrivés à croire, après examen de la question, que l'application actuelle de la loi favorise en quelque sorte l'inefficacité des méthodes agricoles dans l'Ouest du Canada. Il ne s'agit pas ici des entreprises agricoles privées, mais de l'industrie. C'est un point qu'il importe d'examiner. L'assurance-récolte est appelée à remplacer l'ancien programme. L'application en est reconnue, bien entendu, dans le cadre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, mais il me semble qu'on devrait laisser tomber cette dernière, qui n'a plus sa raison d'être. Pour la rendre utile, il faudrait y ajouter d'autres programmes de nature à rendre l'agriculture plus stable.

Mon troisième point au sujet de l'assurance-récolte et du bill à l'étude a trait au rapport entre les programmes

d'assurance-récolte et les projets de stabilisation du grain proposés par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang), qui est également chargé de la Commission canadienne du blé. J'appuie de façon particulière sur le programme de stabilisation du grain. Dans tous les documents officiels publiés jusqu'ici, le gouvernement a bien pris soin de parler d'un projet ou d'un programme de stabilisation du grain et d'éviter l'expression «stabilisation du revenu». Mais dès que le ministre et les promoteurs de l'initiative se mettent à discuter de la chose, ils parlent de «stabilisation du revenu». Je tiens à bien préciser que ce n'est rien de semblable; ce n'est pas une mesure de stabilisation du revenu.

• (2.50 p.m.)

Il importe de tenir compte de tous les aspects pertinents en étudiant la proposition du gouvernement. Le programme d'assurance-récolte se rattache, bien entendu, à la production matérielle; c'est la base même du programme et des indemnités. Les propositions de stabilisation ne s'appliquaient qu'à l'Ouest et qu'en ce qui concerne les rentrées brutes en espèces des cultivateurs. Celles-ci dépendent, bien entendu, des livraisons qu'ils peuvent faire au système de manutention et d'acheminement des céréales. Sans entrer dans les détails, il me semble que le gouvernement devrait tenir compte du programme d'assurance-récolte aussi bien que des dispositions qu'il pourra proposer en rapport avec le régime de stabilisation du prix des céréales. Il importe d'éviter le chevauchement des services et la prolifération des programmes qui, à la longue, finissent par écraser les cultivateurs. Le gouvernement doit s'engager à prévoir assez de programmes de stabilisation.

Les députés se rappelleront que nous avons critiqué, à cet égard, le programme de stabilisation des prix des céréales déjà annoncé par le gouvernement. Mon honorable ami de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a signalé les difficultés qu'éprouvent les cultivateurs par suite des cotisations aux fins de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, de l'assurance contre la grêle et ainsi de suite. Il est urgent de coordonner ces programmes, même s'ils abordent le problème de points de vue différents. J'incite le gouvernement à prendre des mesures pour assurer des programmes de stabilisation publics convenables, une participation satisfaisante du public et une affectation de fonds publics à ces programmes. Par ailleurs, les députés d'en face devraient éviter toute multiplication inutile de programmes et de services.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques commentaires sur le bill C-185, qui vise à modifier la loi sur l'assurance-récolte.

Ayant écouté ce matin le discours de l'honorable député de Lac Saint-Jean (M. Lessard), secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, je me suis rapidement rendu compte qu'il avait brossé un tableau de tout ce qui s'était fait depuis l'établissement de cette loi sur l'assurance-récolte, et il me semble clair que l'objectif visé est très valable et mérite la considération de tous les députés.